

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 01/03/2021

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 150 000 € : 8 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 3 000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 150 001 € et 250 000 € : 6.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 250 001 € et 300 000 € : 5.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 300 001 € et 350 000 € : 5.25 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 350 001 € : 5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Société AIL IMMOBILIER , SAS au capital de 7622 € € - Siège social : 2, rue Charles de Gaulle - 95270 LUZARCHES - RCS PONTOISE n° 422 869 933 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 9501 2018 000 036 501 délivrée par CCI PARIS Ile-de-France

Garant : ALLIANZ IARD , 1 cours Michelet - 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX